

Groupe de Travail du CNAS du 24 novembre 2020

Point sur les conséquences de la crise sanitaire

Ce groupe de travail, organisé en audio et visio conférence était présidé par M. AUJALEU, sous-directeur des ressources humaines du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Son ordre du jour comportait 3 points :

- la protection sociale complémentaire,
- l'organisation du réseau
- le suivi des prestations pendant la crise sanitaire.

En avant-propos, Mr AUJALEU a tenu à saluer l'ensemble du réseau des opérateurs et des agents qui ont su s'adapter en permanence. Pour autant, 2020 restera une année exceptionnelle. Par ailleurs, il a annoncé que certaines dépenses structurelles qui auraient dû être engagées, pourraient faire l'objet d'un ré abondement l'an prochain.

La protection sociale complémentaire

M. AUJALEU signale que la crise a eu des impacts sur les dépenses de la MGEFI et donc sur le montant de la compensation : les transferts solidaires.

Le plafond prévu, soit 4 millions d'euros ne pourra pas être versé cette année. Au vu du montant de l'estimation des remboursements de la MGEFI, dans un premier temps le Secrétariat Général envisage un versement de 2 millions et ensuite, en fonction de l'arrêté des comptes un ajustement serait possible.

Le comité de suivi est reporté au 1er trimestre 2021.

Un point a été fait par M. DEBORD vice-président de la MGEFI, sur l'impact de la crise sur le fonctionnement de la mutuelle. L'épidémie COVID 19 a induit dès le 1er trimestre 2020 une baisse des prestations. Celle-ci a été de -25% en mars, -59% en avril, -40% en mai et -9% en juin par rapport à l'année précédente. Le niveau total des prestations est en baisse de 30% sur le premier semestre 2020.

Il y a eu un surcroît d'appels et de mails et de diverses sollicitations auxquelles la MGEFI a su faire face grâce à un plan de continuité.

Le service de consultation en ligne « mesdocteurs » mis en place en 2019, a connu une hausse de la demande pendant cette période.

Les actions de prévention en présentiel ont été annulées, pour autant la MGEFI a organisé des actions à distance grâce à la mise en place d'un webinaire sur le thème du sommeil auquel plus de 250 adhérents ont participé.

La MGEFI, en lien avec la MASFIP, la mutuelle des Douanes et celle de l'INSEE, a contacté les adhérents les plus âgés ou les plus fragiles par une campagne téléphonique qui a permis d'identifier leurs besoins spécifiques.

Dans le même temps, la MGEFI assistance a accompagné 3500 adhérents pour des demandes d'assistance à la personne et d'accompagnement psycho social.

M. DEBORD déplore un déficit d'adhésions des stagiaires du fait de l'annulation des campagnes de communication dans les écoles, la MGEFI a enregistré 40% d'adhésions au lieu de 85% en temps normal. **FO Finances** a insisté sur l'importance de trouver une solution pour les faire adhérer.

Pour **FO Finances**, même si rien n'oblige les agents à choisir la MGEFI, notre mutuelle référencée, l'administration doit lui faciliter l'accès aux écoles, même si ces dernières relèvent des directions.

M. AUJALEU précise que leur premier objectif est de former les agents tout en assurant leur sécurité, pas d'accueillir des organismes extérieurs, néanmoins SRH travaillera sur ce point avec les directions.

Curieuse réponse pour **FO Finances**, l'un n'empêche pas l'autre et ce n'est que la stricte application de la convention signée entre le Secrétariat Général et la MGEFI.

La MGEFI fera une présentation sur le nombre de démissions, même si elle ne note pas une augmentation. Une attention particulière est portée sur les collègues qui seraient en difficultés économiques, avec une mobilisation des mutuelles partenaires afin d'éviter une rupture de leur couverture complémentaire.

Durant la crise, si le patient a été orienté vers une structure privée, il n'y a pas de reste à charge. Un accompagnement par les mutuelles d'action sociale peut être envisagé dans le cas contraire.

Sur l'aspect financier, la MGEFI manque de visibilité sur sa trésorerie mais elle sera comme tous les organismes complémentaires mise à contribution par l'assurance maladie pour éponger le surcoût de l'épidémie par la taxe COVID. Celle-ci représentera 2,6% des cotisations santé 2020 payées en 2021 et 3% sur les cotisations 2021 payées en 2022 et sera versée à la Sécurité Sociale.

Pour **FO Finances**, l'administration, en diminuant de moitié la subvention 2020, fait payer à la MGEFI, donc à ses adhérents, les conséquences de la crise, la baisse des prestations de 30% est liée à la renonciation ou au report de soins. Déjà en 2018, rien n'a été versé, en 2019 on a réclamé une augmentation de la subvention, ces 4M€ n'étant pas à la hauteur des besoins. Pour **FO Finances** a minima on aurait dû avoir le même montant en 2020.

Du point de vue de **FO Finances** c'est inacceptable.

De plus, on ne connaît pas encore l'incidence de la COVID sur l'état psychologique des agents. On ne connaît pas non plus l'impact des éventuels Troubles Musculo Squelettiques générés par le télétravail, ni les conséquences financières du 100% santé.

M. AUJALEU indique que la baisse de cette subvention n'est que l'application de la convention de référencement. Cette dernière prévoit la compensation des charges de transfert solidaires dans la limite de 4M€ par an.

Pour **FO Finances**, nous avons dénoncé le montant de 4 millions, bien insuffisant au regard de ce que paie les agents. En outre ce cadre juridique devrait pouvoir être modifié dans une situation exceptionnelle.

La participation de l'Etat employeur est au cœur de la négociation qui s'ouvre ces prochains jours au niveau de la fonction publique dans le cadre de la future ordonnance sur la protection sociale complémentaire.

Organisation du réseau et fonctionnement de l'action sociale

Suite au premier confinement, 3 axes d'amélioration ont été identifiés : la diffusion des consignes générales, l'animation et l'équipement.

M. AUJALEU précise que les consignes générales ont été émises dès le 30 octobre et les attestations envoyées dès le 2 novembre. La consigne a été de limiter au strict nécessaire la présence sur site avec 1 à 2 jours de télétravail avec un roulement par service.

L'animation du réseau étant compliquée, un cycle d'audio conférences régionales a eu lieu du 4 au 16 novembre, avec une attention particulière sur l'organisation des délégations, le recensement des structures de restauration fermés et la problématique de l'arbre de Noël.

Un nouveau cycle d'audio est prévu à compter de vendredi 28 novembre ainsi qu'un échange avec le Secrétariat Général tous les 15 jours.

Concernant l'équipement, les ordinateurs portables commandés ne sont pas encore prêts à être mis en service. Une autorisation a été donnée aux délégués d'emporter leur matériel professionnel chez eux. Les tâches qui ne peuvent pas être effectuées en télétravail notamment sur l'application MICADO, sont assurées par SRH comme relais.

Les délégués n'ont pas tous de téléphone portable professionnel.

FO Finances revendique que l'équipement du délégué et de l'assistant de délégation inclut automatiquement un téléphone GSM et un ordinateur portable permettant de se connecter à toutes les applications métiers au moyen d'un VPN ou d'une clef cryptée.

FO Finances aimerait connaître quel est la part de personnel de l'action sociale déjà équipée et celle restant à équiper. En réponse M. AUJALEU précise que l'objectif est que chacun ait un ordinateur portable en 2021. Pour les téléphones portables, une réflexion sur leur utilisation et leur utilité doit être menée car certains délégués en sont dotés et l'utilisent plus ou moins.

FO Finances intervient pour les délégués « vulnérables » qui n'ont pas d'équipement, ce qui peut les conduire à s'exposer en reprenant le travail en présentiel. Elle demande des autorisations spéciales d'absences pour ces personnels. Le président nous assure qu'elles sont placées en télétravail 5 jours sur 5 ce qui est plus favorable pour elles.

Prestations

Vacances enfants

Sur 2020, 2600 enfants sont partis en séjour malgré l'annulation des vacances de printemps. A la Toussaint, 266 enfants sont partis sur un objectif de 1000 enfants. Chaque prestataire a mis en place un plan de transport en bus essentiellement.

Pour les colonies d'hiver 2021, il y a déjà 1200 enfants d'inscrits à ce jour. Sur les trois colonies programmées à l'étranger et suivant l'évolution sanitaire du printemps, un plan B de réinternalisation des colonies sur la France est prévu. Le protocole sanitaire jeunesse et sport est scrupuleusement appliqué sur tous les sites.

AGRAF

Actuellement deux restaurants sont fermés et au restaurant White (INSEE) seule la cafétéria est ouverte. Il y a 35% d'activité avec des disparités importantes entre les sites.

En 2019, 2000 repas par jour ont été comptabilisés aux restaurants Daumesnil et Diderot (Bercy), contre seulement 550 actuellement.

La vente à emporter a augmenté et représente en moyenne 15% des repas, sauf dans les petits sites (+ 20%) et une majorité des satellites. La désinfection des tables est scrupuleusement effectuée après chaque passage par les plongeurs.

FO Finances invite les usagers à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires, trop souvent négligées par une part significative de ceux-ci, en particulier sur les restaurants de Bercy.

Restauration locale

FO Finances demande qu'un point soit fait sur les fermetures de restaurant financier. Au dernier CNAS la direction a affirmé qu'aucun restaurant collectif ne serait fermé en 2020. S'il y a des fermetures de restaurants, nous voudrions en avoir connaissance.

Le président indique qu'un état pourrait nous être donné au prochain CNAS.

La crise a un impact sur les prix des prestations notamment la restauration. Ce surcoût doit être compensé pour les opérateurs, afin de ne pas le faire payer aux rationnaires et aux usagers. C'est ce qui a été mis en place avec l'AGRAF.

La DGFIP s'est engagée de verser une subvention exceptionnelle COVID pour les restaurants financiers et il en va de même par le Secrétariat Général pour les RIA.

ALPAF

Suite à la fermeture des bureaux des bailleurs au premier confinement, les services ALPAF ont pris du retard sur le traitement des nouvelles demandes. Les visites des appartements sont possibles actuellement à condition de les limiter à 2 personnes.

L'activité reste stable concernant les aides et prêts, mais les services doivent faire face à une augmentation de dossiers de l'Aide à la Première Installation. L'ALPAF a décidé de neutraliser des périodes de confinement pour les délais de dépôt de dossiers, mesure favorable aux agents que **FO Finances** ne peut que saluer.

Crédits d'action locale (CAL)

Pour le président, à ce jour, le niveau de dépenses des CAL n'est pas alarmant. Pour compenser les annulations des arbres de Noël, les délégations ont eu la possibilité d'augmenter les montants des chèques cadeaux.

FO Finances a regretté que certains présidents de CDAS n'aient pas réuni ces instances à la rentrée afin d'anticiper les redéploiements de crédits nécessaires, en concertation avec les représentants syndicaux.

FO Finances renouvelle sa demande de transférer le montant des crédits non engagés en 2020 sur l'enveloppe 2021. Elle demande pour la prochaine réunion voire au plus tard au CNAS, le détail des consommations des crédits CAL pour 2020.

Concernant les tickets restaurants remis en place au 1er septembre, **FO Finances** avait demandé que cette procédure soit appliquée rétroactivement pour la période du 11 juillet, date de la fin d'état d'urgence, au 31 août, pour les agents qui n'avaient aucune solution de restauration dans cet intervalle. Suite à notre intervention, le président y consent.

Un groupe de travail sur l'évolution des prestations se tiendra le 1er décembre 2020, les représentants des personnels pourront suggérer des thématiques pour l'année prochaine.

Le projet d'agenda social sera présenté au prochain CNAS en tenant compte des reports des groupes de travail et comités non tenus cette année.

Délégation FO Finances

Titulaires : Françoise PHELIX- Martine LEGOUGE - Sylvain COMMENCAIS

Suppléante : Pascale BRIZIO

Expertes : Pascaline KERHOAS - Bernadette PHILIPS INVERNIZZI

Pour rappel le lien de la Pétition intersyndicale sur la protection de l'action sociale ministérielle

<https://www.mesopinions.com/petition/politique/defendre-action-sociale-ministerielle/113310>

